

Conformité au titre de l'article 3 sur la Transparence des politiques relatives aux risques en matière de durabilité (SFDR 2019/2088)

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (sur un ou plusieurs facteurs de durabilité) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

I. Les principaux risques de durabilité identifiés par Origine Partners

Origine Partners a identifié différents risques de durabilité auxquels les entreprises de son portefeuille pourraient être confrontées. Ces risques sont répartis au sein des piliers E, S et G et leur matérialité pourra être différente selon les secteurs d'activité, l'implantation géographique, l'organisation et la taille des cibles d'investissement et entreprises du portefeuille.

1. Les risques Environnementaux

a. Les risques climatiques

Les risques physiques

Ce sont les risques associés aux impacts physiques du changement climatique (phénomènes climatologiques extrêmes, modification des précipitations et volatilité extrême des *schémas* météorologiques, hausse de températures et vagues de chaleur chroniques, élévation du niveau des océans...). Ces risques physiques peuvent entraîner des risques opérationnels et financiers tels que : des dommages aux biens (locaux, voies de transport, etc.) ; une perturbation des opérations (sécurité des employés, accès à l'eau, au réseau électrique, etc.) ou de la chaîne d'approvisionnement en matières premières entraînant de potentielles ruptures sur la chaîne de production.

Les risques de transition

Ce sont les risques associés à la transition vers une économie bas carbone ou décarbonée. Les risques de transition peuvent être classés dans les catégories suivantes : *risque de marché* (exemple : le renchérissement du coût de certaines matières premières peut impacter certaines entreprises), *risque de réputation* (exemple : la modification des préférences de certains consommateurs peut les détourner de certains produits), *risque technologique* (exemple : le coût de la transition vers les technologies bas-carbone peut mettre en difficulté certaines entreprises qui ne s'y étaient pas préparées), *risque juridique* (exemple : le durcissement de la réglementation sur l'utilisation de certains produits ou l'augmentation du prix du carbone, la mise en place de réglementation sur l'efficacité énergétique peut impacter certaines entreprises).

b. Les risques d'atteinte à la biodiversité

Les dégradations provoquées sur la nature et la biodiversité engendrent des risques physiques et de transition.

Les risques physiques

Ils sont associés au déclin des espèces vivantes, aux dégradations faites à la nature et à une diminution ou une perte des services rendus par la nature et dont les acteurs économiques dépendent, comme la capacité des écosystèmes à : réguler le débit et la qualité de l'eau, les incendies et les inondations ; fournir un habitat convenable aux pollinisateurs (qui, à leur tour, fournissent un service direct aux économies) ; fournir des matières premières ; ou encore à séquestrer le carbone (dans les domaines terrestre, d'eau douce et marin). Ces risques physiques peuvent entraîner des risques opérationnels et financiers, tels que : des pertes d'activité (ex : diminution des rendements agricoles liés à une moindre pollinisation) ; une perturbation des

opérations (ex : limitation de l'approvisionnement en eau de certains secteurs fortement consommateurs en période de sécheresse), etc.

Les risques de transition

Ils sont associés aux difficultés rencontrées par les entreprises pour s'adapter à l'évolution du paysage réglementaire, politique ou sociétal lié à la biodiversité et dans lequel les entreprises opèrent. Ces risques peuvent être classés en *risque de marché* (surcoût des matières premières, ...), *risque de réputation* (modification de préférences des consommateurs), *risque juridique* (durcissement de la réglementation ; impact des activités/produits de l'entreprise).

2. Les risques Sociaux/Sociétaux

Ce sont des risques associés à une mauvaise gestion du capital humain ou un manque de cohésion du capital humain : formations inadaptées ou insuffisantes, climat social perturbé, conditions de travail détériorées, turnover élevé, bien-être au travail négligé, difficultés de recrutement de nouveaux talents, politiques de rémunération peu transparentes ou inégales, diversité et parité limitées, atteintes au respect des droits humains ... Ces facteurs de risques peuvent engendrer des pertes de productivité, de compétitivité (*risque de marché*), des coûts financiers, des litiges et des condamnations (*risque juridique*), des impacts négatifs sur l'image de marque et la réputation des entreprises (*risque de réputation*), etc.

3. Les risques de Gouvernance

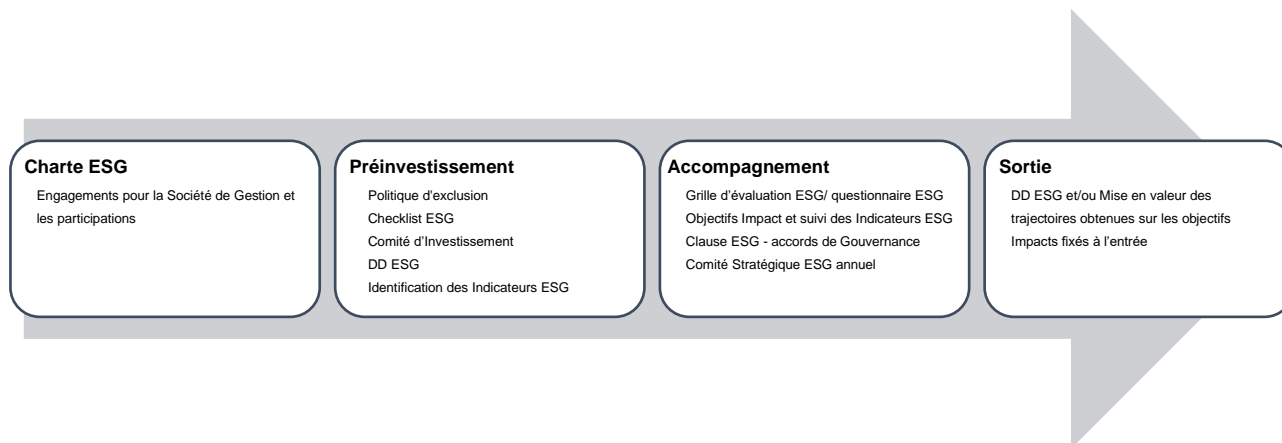
Les risques de gouvernance englobent les pratiques anti-concurrentielles, de corruption, d'évasion fiscale ou de conflit d'intérêt dans la pratique des affaires ; ainsi que la concentration excessive des pouvoirs, le manque de compétences, d'indépendance ou de mécanismes de contrôle au sein des organes de gouvernance de l'entreprise. Ces facteurs de risques peuvent engendrer des coûts financiers, des litiges (*risque juridique*), des mauvaises prises de décision, des atteintes au capital réputationnel de l'entreprise (*risque de réputation*), la perte ou l'exclusion de marchés (*risque de marché*), etc.

II. **Les principaux outils d'évaluation et de gestion des risques de durabilité développés par Origine Partners**

Origine Partners a structuré sa démarche d'actionnaire responsable en intégrant la prise en compte des risques de durabilité dès l'élaboration de sa **Charte ESG** qui définit 3 axes prioritaires d'engagement pour la société de gestion et ses participations :

- Contribuer à une économie bas carbone
- Lutter contre les inégalités et promouvoir la parité Homme/Femme
- Impulser une croissance responsable et durable de notre écosystème

Les risques de durabilité sont également pris en compte à différentes étapes du processus d'investissement, via des outils développés par Origine Partners, comme indiqué dans le schéma ci-dessous et détaillés ci-après :



1. Au cours de la phase de préinvestissement

Origine Partners a défini une **politique d'exclusion** qui s'applique à l'ensemble des opportunités d'investissement et des entreprises en portefeuille. Les secteurs exclus sont :

- la production et/ou la commercialisation d'armes à sous-munitions et mines anti-personnel.
- la fabrication, la distribution du tabac et de ses alternatives ;
- les activités pornographiques et la prostitution ;
- les jeux d'argent ;
- la production et/ou la commercialisation d'armes controversées (armes biologiques, chimiques et nucléaires) ;
- les activités extractives de charbon et de pétrole et de production d'énergie à partir de charbon thermique, pétrole, fioul ;
- les activités d'exploration, développement, construction d'infrastructure, et transformation liées aux énergies fossiles non conventionnelles

Une **évaluation des risques de durabilité** est réalisée en amont de chaque investissement (préinvestissement) en utilisant une "Checklist ESG" dans laquelle les risques de durabilité (risques climatiques, risques d'atteinte à la biodiversité, risques sociaux et de gouvernance) sont évalués. Chaque membre **du Comité d'investissement** complète cette grille et évalue le niveau d'exposition de la cible d'investissement aux différents risques identifiés (Faible, Moyen, Elevé). Cette évaluation est qualitative, fondée sur les éléments de marché, le business model et les informations dont l'équipe dispose sur la cible d'investissement au moment de l'étude du dossier. Une discussion a lieu lors du Comité d'investissement et une synthèse des évaluations qualitatives des membres du Comité d'investissement est réalisée afin d'identifier (i) les principaux risques de durabilité pour la future participation (ii) la faisabilité d'un plan d'amélioration.

Des **Due Diligence ESG** sont diligentées et réalisées avant tout investissement, notamment par des prestataires externes préalablement sélectionnés. Elles visent, entre autres, à confirmer, compléter et approfondir l'analyse des risques de durabilité qui a été faite préalablement ; positionner le niveau de maîtrise de ces risques par la cible et identifier les principales actions d'une future feuille de route ESG.

2. Au cours de la phase d'accompagnement

Origine Partners réalise une première évaluation de la performance extra-financière des participations en renseignant une **grille d'évaluation ESG** comprenant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs associés aux risques de durabilité identifiés dans la Checklist ESG, complétés des conclusions de la due diligence ESG. Cette évaluation permet à Origine Partners de définir avec l'équipe dirigeante de la participation, une feuille de route ESG, les **indicateurs ESG** pertinents à suivre et de fixer des Objectifs Impacts.

Également, des **clauses ESG** sont intégrées dans les accords de gouvernance (pacte d'actionnaire, rémunération variable du dirigeant) et un **comité stratégique** par an est dédié à la revue des sujets ESG.

Un Bilan carbone est également réalisé au sein de chaque participation dès la première année afin de définir une trajectoire de décarbonation et les actions pour y parvenir.

Les participations bénéficient également de l'aide et du suivi de la Directrice ESG d'Origine Partners qui les accompagne dans la définition et la mise en œuvre de leur feuille de route ESG.

Enfin, chaque année, les indicateurs ESG suivis par les participations sont collectés pour être agrégés au niveau de la société de gestion et alimenter le reporting auprès des souscripteurs.

3. Au moment de la cession

Lors de la cession des participations, une *Vendor Due Diligence* ESG pourra être réalisée afin de présenter les avancements et les réalisations de la feuille de route ESG, ainsi que la performance obtenue sur les Objectifs Impact définis lors de la première année d'accompagnement.

Conformité au titre de l'article 4 sur la Transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des entités (SFDR 2019/2088)

Les principales incidences négatives en matière de durabilité sont les effets négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Les facteurs de durabilité correspondent aux sujets environnementaux, sociaux, sociétaux (de respect des droits de l'homme) et de lutte contre la corruption.

Origine Partners reconnaît l'importance de la prise en compte des principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Mais aujourd'hui, la disponibilité et la qualité des données au sein des PME ciblées par Origine Partners sont souvent limitées et ne permettent pas une prise en compte robuste et systématique des principales incidences négatives des décisions d'investissement d'Origine Partners. La société de gestion se fixe pour objectif de les intégrer progressivement à son processus d'investissement, selon leur pertinence pour les entreprises de son portefeuille. Ces indicateurs pourront notamment inclure, mais sans s'y limiter et selon leur pertinence pour l'entreprise, les éléments présentés dans le tableau ci-dessous :

Facteurs de durabilité	Incidences négatives	Indicateurs d'incidences négatives
Climat	Emissions de GES	Émissions de GES (Scope 1)
		Émissions de GES (Scope 2)
		Émissions de GES (Scope 3)
Biodiversité	Atteintes à la biodiversité	Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité
Eau	Rejets dans l'eau	Emissions de polluants dans l'eau (ex : nitrates, phosphates et pesticides)
	Utilisation de l'eau	Volume d'eau consommée
		Pourcentage d'eau recyclée
Déchets	Production de déchets	Pourcentage déchets dangereux
		Pourcentage déchets recyclés
Capital humain	Rémunération	Écart de rémunération Hommes/Femmes
	Climat social	Taux turnover
	Santé au travail	Absentéisme
		Taux fréquence accident du travail
	Formation	Nombre d'heures de formation par salarié
	Diversité	Ratio femmes/hommes (Management, collaborateurs)
Taux d'emploi des personnes en situation de handicap		
Gouvernance	Corruption	Existence des mesures pour prévenir la corruption
	Fonctionnement des organes de Direction	Nombre et pourcentage d'administrateurs indépendants/Non exécutifs
		Ratio femmes/hommes (Codir)
	Fournisseurs	Intégration des risques ESG dans les achats
Clients	Taux de satisfaction	

Conformité au titre de l'article 5 sur la Transparence des politiques de rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (SFDR 2019/2088)

Origine Partners, en tant que signataire des PRI, de la Charte Parité et de la Charte de Partage de la valeur de France Invest s'est engagée à agir en tant qu'investisseur responsable au sein de son écosystème et auprès des entreprises de son portefeuille. En tant que société de gestion, Origine Partners promeut également une démarche de responsabilité sociale et environnementale. La définition, le déploiement et le suivi de ces différents engagements seront déclinés au niveau individuel ou collectif dans les composantes de la rémunération variable de l'équipe de gestion.

La politique de rémunération d'Origine Partners intègre une partie de rémunération fixe et une partie variable :

- La rémunération fixe est fonction des qualifications, de l'expérience et du rôle de chaque collaborateur au sein de la société de gestion.
- La rémunération variable est basée sur des objectifs individuels et collectifs incluant des critères ESG, portant sur la structuration et le déploiement de la démarche ESG de la société de gestion et des participations du fonds.

Enfin, l'équipe d'investissement a accès au *carried interest*. Ce dispositif permet d'aligner les intérêts des souscripteurs avec ceux de l'équipe de gestion pour une gestion performante et responsable du fonds, et à ce titre intègre une Réserve Impact dont les sommes seront distribuées en fonction de l'atteinte des Objectifs Impact fixés à chaque participation du fonds.

Conformité au titre de l'article 10 sur la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales et sociales et des investissements durables sur le site Internet (SFDR 2019/2088)

Nom du FPCI: « Origine PME I »

Les informations présentées ci-dessous décrivent le processus d'identification et de prise en compte des caractéristiques environnementales et sociales au sein du Fonds Professionnel de Capital Investissement "Origine PME I" géré par la société de gestion ORIGINE PARTNERS.

1. Résumé

La politique d'investissement du FPCI « Origine PME I » vise notamment la prise de participations dans des entreprises françaises, rentables, opérant dans tous types de secteurs, ayant une activité BtoB, et dont le chiffre d'affaires est généralement inférieur à 50M€.

L'objectif du fonds est de promouvoir des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance qui soient alignées avec les ambitions de la société de gestion, notamment :

- Contribuer à une économie bas carbone
- Lutter contre les inégalités et promouvoir la parité Homme/Femme
- Impulser une croissance responsable et durable de l'écosystème.

Lors de la sélection des entreprises, Origine Partners prend en compte des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. La société de gestion souhaite également accompagner les entreprises du portefeuille dans la transformation de leurs produits/ process/ business model et dans leur transition écologique, pour réduire les impacts négatifs de leurs activités.

Origine Partners a défini une organisation lui permettant d'intégrer les sujets ESG à différents niveaux :

- Une Directrice ESG dont la mission est de définir et déployer une stratégie RSE pour la Société de Gestion.
- Un Comité d'Investissement composé des membres « seniors » de l'équipe de gestion dont la mission est d'analyser l'adéquation des opportunités d'investissement avec la stratégie d'investissement des fonds sous gestion, et les engagements d'investissement responsable.
- Un Comité Stratégique (pouvant intégrer jusqu'à deux membres externes) participant à la définition, à la conduite et au contrôle de la stratégie RSE définie par la Société de Gestion.

2. Investissement durable

Le FPCI « Origine PME I » promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

3. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le FPCI « Origine PME I » cherche à accompagner les entreprises du portefeuille dans la transformation de leurs produits/ process/ business model et dans leur transition écologique, pour réduire les impacts négatifs de leurs activités. A ce titre, le fonds promeut les caractéristiques environnementales ou sociales suivantes :

- Contribuer à une économie bas carbone
- Lutter contre les inégalités et promouvoir la parité Homme/Femme
- Impulser une croissance responsable et durable de l'écosystème

4. Stratégie d'investissement

Dans la stratégie d'investissement déployée par Origine Partners, la prise en compte des caractéristiques sociales et environnementales se fait en plusieurs étapes :

En phase de préinvestissement :

- Origine Partners veille à ce que les critères d'exclusion définis dans sa Charte ESG soient respectés. Origine Partners a défini une politique d'exclusion qui s'applique à l'ensemble des opportunités d'investissement et des entreprises en portefeuille. Ces engagements sont détaillés dans la politique d'exclusion d'Origine Partners. Les secteurs exclus sont :
 - o la production et/ou la commercialisation d'armes à sous-munitions et mines anti-personnel.
 - o la fabrication, la distribution du tabac et de ses alternatives ;
 - o les activités pornographiques et la prostitution ;
 - o les jeux d'argent ;
 - o la production et/ou la commercialisation d'armes controversées (armes biologiques, chimiques et nucléaires) ;
 - o les activités extractives de charbon et de pétrole et de production d'énergie à partir de charbon thermique, pétrole, fioul ;
 - o les activités d'exploration, développement, construction d'infrastructure, et transformation liées aux énergies fossiles non conventionnelles
- Lors de l'analyse préalable des opportunités d'investissement, la société de gestion identifie les principaux risques de durabilité selon une 'Checklist ESG' préétablie. Cette analyse qualitative est présentée en comité d'investissement.
- Des Due Diligence ESG sont diligentées et réalisées avant tout investissement, notamment par des prestataires externes préalablement sélectionnés. Les Due Diligences ESG comprennent notamment l'application de pratiques de bonne gouvernance, en particulier, en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Dans la phase d'accompagnement

- Une grille d'évaluation de la performance ESG des entreprises en portefeuille, nécessaire au suivi des Indicateurs ESG et au pilotage des Objectifs Impact, intègre différents facteurs de durabilité (climat, biodiversité, eau, déchets, capital humain, gouvernance...). Cette grille est systématiquement utilisée lors de l'accompagnement des entreprises.
- Des actions sont mises en œuvre pour engager la participation et son équipe de Direction dans une démarche de progrès :
 - o Intégration d'une clause ESG dans les accords de gouvernance (ex : pacte d'actionnaires...)
 - o Définition d'Indicateurs ESG et d'Objectifs Impact pour chaque participation, au sein d'une feuille de route élaborée avec l'équipe dirigeante et comprenant des indicateurs de pratiques de bonne gouvernance tels que :
 - Le pourcentage de femmes dans le comité de direction,
 - La présence d'administrateurs indépendants
 - Les écarts de rémunération
 - Le dialogue social, etc.
 - o Assistance au déploiement de la feuille de route
 - o Revue annuelle des Indicateurs ESG et de la feuille de route au cours d'un comité stratégique dédié aux sujets ESG
 - o Envoi d'un questionnaire ESG annuel

5. Proportion d'investissements

Le FPCI « Origine PME I » ne s'est pas engagé à investir de part minimale de son actif dans des investissements durables¹ au sens de l'article 2§17 du Règlement Disclosure, ni dans des investissements durables sur le plan environnemental au sens de la Taxinomie de l'Union européenne.

En revanche, la société de gestion prévoit que 100% des investissements réalisés dans des entreprises du portefeuille seront alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Le fonds pourra être investi dans des produits de trésorerie qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables (produits de trésorerie). Ils ne devraient représenter qu'une part très accessoire de l'ensemble des investissements du Fonds.

6. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Lors de la phase d'accompagnement, des indicateurs ESG seront identifiés conjointement avec l'équipe dirigeante de la participation et suivis dans la feuille de route ESG propre à chaque participation. Ces Indicateurs ESG ont vocation à permettre à Origine Partners de mesurer la performance extra-financière des entreprises.

Chaque entreprise se verra affecter au moins 3 Indicateurs ESG en fonction d'une analyse effectuée par l'équipe de gestion. Pour chaque indicateur ESG, la société de gestion fixera une valeur cible à atteindre (Objectif Impact) qui sera suivie régulièrement au cours de la période d'investissement et de l'accompagnement de l'entreprise, et analysée lors des Comités stratégique ESG annuels.

Les Indicateurs ESG pourront notamment comprendre, mais sans s'y limiter :

E – Environnement	S – Social	G - Gouvernance
Emissions de GES scope 1, 2, 3	Taux turnover	% femmes Comité de Direction
Consommation d'énergie	Absentéisme	Intégration des risques ESG dans les achats
Production totale de déchets	Nombre d'heures de formation par salarié	Nombre et pourcentage d'administrateurs indépendants/Non exécutifs
Déchets recyclés / production totale de déchets	Taux de salariés ayant reçu une formation	Ecart de salaire entre le dirigeant et le salaire moyen
Volume total d'eau consommée, recyclée	Taux fréquence/gravité accident du travail	Investissement sur la cybersécurité
	Nombre d'emplois créés	% satisfaction clients
	Dialogue social	

¹ Par « investissement durable », on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

7. Méthodes

Origine Partners collectera régulièrement, à minima annuellement, les indicateurs ESG pertinents auprès des entreprises de son portefeuille.

La moyenne des pourcentages d'atteinte des Objectifs Impact fixés à chaque entreprise du portefeuille (sur telle trajectoire temporelle, en fonction de tels indicateurs de performance clé, etc.) permettra de déterminer (i) le pourcentage d'atteinte de l'Objectif Impact global du fonds et (ii) si les caractéristiques environnementales et sociales que le fonds promeut sont atteintes.

8. Sources et traitement des données

Pour chaque indicateur ESG à collecter, Origine Partners fournira aux entreprises une définition et l'unité de mesure pour produire l'indicateur et accompagnera les entreprises dans l'élaboration des processus permettant la collecte de ces indicateurs.

9. Limites aux méthodes et aux données

La collecte d'indicateurs ESG se fera dans un premier temps via un questionnaire envoyé à chaque entreprise du portefeuille. Les indicateurs ESG seront ensuite consolidés et leurs trajectoires analysées par la société de gestion et comparées aux Objectifs Impact fixés.

Les indicateurs ESG sont collectés auprès des entreprises du portefeuille sur une base déclarative. Pour chaque indicateur, la qualité, l'exhaustivité, le périmètre couvert peut varier selon les outils, les ressources et les processus de collecte au sein des entreprises.

10. Diligence raisonnable

Des Due Diligence ESG sont diligentées et réalisées en amont de l'investissement (pré *closing*) et pourront également être réalisées en sortie (*Vendor Due Diligence*).

Origine Partners a identifié et réalisé un mapping des différents prestataires externes pouvant réaliser ces *due diligence* ESG. La société de gestion sélectionnera le prestataire selon différents critères (dont : expertise sectorielle, matérialité des enjeux ESG, coût).

La Directrice ESG coordonnera le processus de due diligence ESG, de la sélection du prestataire à la restitution des conclusions et leur intégration dans le processus d'investissement.

11. Politiques d'engagement

L'engagement auprès des entreprises en portefeuille fait partie de la stratégie d'investissement déployée par Origine Partners, notamment via

- La définition d'une feuille de route ESG avec l'équipe dirigeante de chaque participation,
- L'identification d'au moins 3 indicateurs ESG associés à des Objectifs Impact cibles à atteindre,
- Le suivi et l'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre de leur feuille de route,
- La tenue au sein de chaque participation, d'un comité stratégique annuel dédié aux sujets ESG et l'intégration de ces sujets aux autres comités stratégiques selon leur actualité,
- Une campagne annuelle de collecte d'indicateurs ESG auprès des entreprises du portefeuille.

12. Indice de référence désigné

Le FPCI « Origine PME I » ne suit pas d'indice de référence.